

Laurent Lançon  
Délégué général des CREPSC  
(Centres de recherche des petites structures et de la communication)  
240 rue principale  
01110 Brénod

Madame la ministre de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la recherche  
110 rue de Grenelle – 75357 Paris SP 07

Le 19 février 2016

Objet : cas de la classe unique de St-Cyr le Chatoux dans le Rhône

Madame la Ministre

Nous portons à votre connaissance le cas exceptionnel de la classe unique de St-Cyr le Chatoux dans le Rhône. Comme beaucoup d'autres petites écoles, elle est condamnée l'an prochain par la politique de concentration menée par votre ministère et votre administration.

Notre propos n'est pas ici de contester cette politique mais d'attirer votre attention sur les particularités de cette école.

Depuis cinq ans, son enseignant, Philippe Ruelen (1), y développe des pratiques et une approche des apprentissages complètement inusitées ailleurs dans le public. Celles-ci concernent un abord différent des programmes et de leur linéarité, de l'évaluation (tout en les respectant). Elles privilégient l'autonomie des élèves, respectent leurs rythmes biologiques et cognitifs. Elles intègrent un outil informatique, conçu et développé par son enseignant, qui permet tout à la fois l'auto-évaluation et le suivi des activités des élèves (du type « arbres de connaissances »), l'organisation des activités, la communication et les échanges avec les parents et surtout avec de nombreuses classes de l'hexagone. Son autre originalité est d'intégrer les parents et la municipalité dans l'élaboration et le suivi du projet éducatif. De ce fait de nombreux problèmes auxquels se heurte l'école depuis longtemps sont solutionnés ou tout au moins très fortement atténués.

La réussite de ses élèves ensuite au collège a été constatée y compris par les autorités académiques qui n'ont jamais contesté la valeur et l'efficacité de ce qui se faisait à St-Cyr le Chatoux.

Nous constatons par ailleurs avec consternation qu'un nombre de plus en plus grand de familles qui ont les moyens fuit l'école publique pour aller vers des écoles privées qui, justement, offrent des pratiques et des fonctionnements semblables à celles de St-Cyr, qui parfois même s'en inspirent.

**Il nous semblerait raisonnable que cette école soit mise à part et protégée par un statut d'école innovante**, ce qui permettrait d'ailleurs aux familles de l'extérieur qui ont l'aspiration d'une école différente pour leurs enfants de les y inscrire. D'autre part, elle constitue, sans frais pour l'État, un véritable laboratoire dont l'Education nationale, ses professeurs, pourraient en tirer des enseignements.

Dans tout ce qui trouble le monde de l'éducation à la moindre réforme, dans l'opinion publique où, si elle est toujours partagée, une frange grandissante aspire à ce qu'on appelle maintenant une alternative, l'Education nationale s'honorerait et accréditerait sa volonté de refondation en conservant et soutenant ces quelques écoles où, sans bruit, la transformation de l'école est réelle et profonde.

Nous ne doutons pas que vous pourrez agir pour que, entre autres, l'école de St-Cyr le Chatoux puisse continuer d'exister et servir aux intérêts de l'école publique.

Nous vous prions de croire, Madame la Ministre, en notre profond attachement à l'école publique et en notre haute considération.

Laurent Lançon pour les CREPSC

(1) Philippe Ruelen fait partie depuis vingt ans d'un groupe de plus de deux cents enseignants (les CREPSC) qui échangent quotidiennement sur leurs pratiques pour les faire évoluer.